



CONSEIL COMMUNAL 3 LYCÉE – PLUME LA POULE – PEYLANNE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION RESTREINTE DU 10 JUIN 2021

Madame CHADEBOST ouvre la séance de travail du Conseil.

Elle rappelle que selon le règlement, un Conseiller doit être remplacé par un suppléant dans l'ordre du tirage au sort, à partir de trois absences non-excuses aux séances du Conseil Communal.

1/2

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents.

La Présidente rappelle que les élus de secteur sont leurs interlocuteurs pour toutes les questions liées à leur vie quotidienne. Leurs missions étant de recueillir leurs doléances et suggestions, puis de les transmettre aux services concernés et de vous faire un retour des décisions prises.

1- Nomination d'un secrétaire de séance.

Madame Béatrice Desoudin se porte volontaire.

2- Information de l'avancement des travaux des différents groupe de travail.

a) Culture et animation :

L'atelier envisage l'organisation d'une manifestation vers les 02/03 octobre 2021. Plusieurs sites sont identifiés : Paul Lapie, Château Margaut, Château Castelterrefort. Les demandes de devis en ce qui concerne les artistes sont en cours.

Le thème retenu est « l'art et la jeunesse ». Vincent Besnard sera invité au prochain Conseil Communal pour lui soumettre le projet et impliquer le service culture de la ville.

Il est envisagé de faire établir des devis également pour un technicien audio professionnel. Les commerçants seront sollicités pour participer financièrement.

Il est proposé également d'organiser des ponctuations musicales sur différents espaces du périmètre du Conseil Communal pour la fête de la musique. Toutefois, la Préfecture interdit toute représentation à cette date, d'où une réflexion pour de petits concerts dans la Résidence Pour Personnes Agées (RPA).

Un concert de l'Orchestre Symphonique de Talence (OST), aura lieu dans la chapelle Sainte Famille, le 21 juin prochain à 20h30.

Il est suggéré pour 2022, l'achat d'une sono et d'un podium communs au 4 Conseils Communaux pour une utilisation commune. Le podium serait stocké dans les locaux des Services techniques.

b) Aménagement – Végétalisation :

La réflexion sur la place Peylanne se poursuit. Cet espace fait d'ailleurs partie des sites que la municipalité veut requalifier. Le groupe de travail envisage notamment le remplacement des jardinières par la plantation d'une haie avec du mobilier urbain (attention aux canalisations souterraines). Il est nécessaire d'embellir cette place. Il serait judicieux d'intégrer selon eux la parcelle « privée » située à l'angle du chemin Bontemps et de la rue Zubietta appartenant à la résidence Frédéric Sévène.

Concernant l'espace vert au niveau de Michel Montaigne, il est préconisé de poser des tables de pique-nique et de créer un jardin partagé tout en renforçant la végétalisation du site (vérifier la domanialité).

Concernant les végétaux, il y a un arbre à élaguer. Organiser la récupération de plants qui sont invendus. Possibilité de rapprocher avec un jardin partagé de Bel Air ?

Voir si certains commerces de plantes pourraient donner des plants ? A faire par le groupe de travail, puis prévoir animation.

Demande d'enlèvement de tous les bacs béton du secteur.

c) Solidarités :

Projet du site Sainte Famille : projet de construction d'un pavillon en bois de 160 m² au milieu du parking actuel. Il sera relié avec l'église mais aussi avec l'aumônerie qui sera rénovée.

Il doit permettre l'accueil des familles.

La majeure partie du terrain sera végétalisée. Ce lieu pourra également être mis à disposition des personnes qui en ont besoin.

Déplacement du parking à gauche : début des travaux en novembre 2021 avec le financement de la paroisse, du diocèse avec recherche de mécénat pour boucler le budget.

2/2

3- Parole aux élus de secteur.

Jean-François Larose, secteur Le Lycée : Il annonce l'installation de la zone bleue sur le reste du quartier du Lycée. L'avenue de la libération n'est pas concernée afin de préserver les commerçants. Ils seront cependant consultés afin d'obtenir leurs avis.

Circulation dangereuse aux entrées et sorties de l'école Georges Lasserre : cela se passe sur une voie privée (Domofrance) et il n'y a pas de possibilité de faire intervenir un employé de la ville.

Pour information, la rue Georges Lasserre va rester en double sens.

Il est proposé aux Conseillers de déterminer les 4 emplacements des 2 radars pédagogiques en fonction de leurs connaissances du terrain.

Les emplacements proposés sont : Avenue Roul, Rue Frédéric Sévène, Rue Robespierre, Rue Montaigne.

Christian Pene, secteurs Peylanne, Plume la Poule : il informe du fait de coupures électriques les 11 et 26 juin. Les riverains en seront informés.

Tous les sujets ayant été abordés, la séance est close à 20h00.